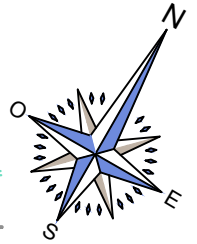
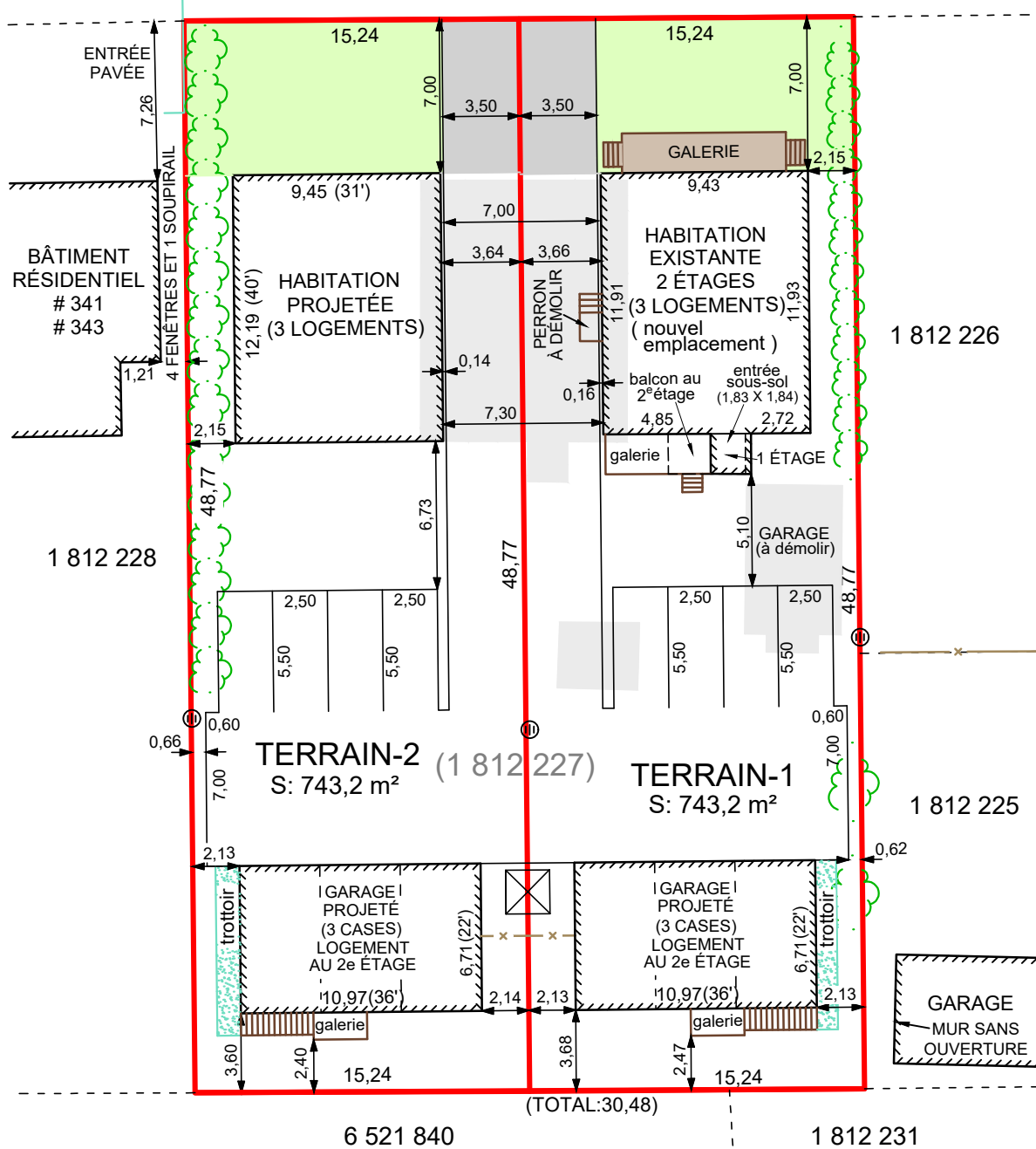


2 086 352
9^e AVENUE



BORDURE DE BÉTON

PISTE CYCLABLE



CLIENT: FRANÇOIS RAYMOND

SUPERFICIE TOTALE : 1 486,4 m²

CE PLAN EST BASÉ SUR UN LEVÉ TERRAIN EFFECTUÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024.
ZONE 111 AU SENS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No. 14-R-185, DE LA VILLE DE RICHELIEU.
LES SERVITUDES MONTRÉES SUR CE PLAN, SONT CELLES PUBLIÉES À CE JOUR, LE CAS ÉCHÉANT.
CE PLAN D'IMPLANTATION DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ AVANT TOUTE CONSTRUCTION.

PROJET D'IMPLANTATION ET DE LOTISSEMENT

LOT(S) : 1 812 227 (TERRAIN-1 ET TERRAIN-2)

CADASTRE : DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : ROUVILLE

MUNICIPALITÉ : VILLE DE RICHELIEU

BÉRARD TREMBLAY

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
1-800-363-1900 info@btag.ca

SIGNÉ NUMÉRIQUEMENT À CHAMBLY,
LE 16 JANVIER 2025

CHARLES BEAUDIN
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Copie conforme à l'original
émise par:

LÉGENDE

- LIMITE DU BIEN-FONDS SELON L'OPINION DU SOUSSIGNÉ
- LIMITE DE LOT BORNANT
- CLÔTURE
- FILS AÉRIENS
- HAIE
- POTEAU ÉLECT. TÉL. ET TRANSFO.
- PUISARD CIRCULAIRE
- ANCIEN BÂTIMENT
- PAVAGE TERRAIN-1 : 23%
- PAVAGE TERRAIN-2 : 22,9%
- ESPACE VERT TERRAIN-1 : 62,7%
- ESPACE VERT TERRAIN-2 : 77,1%

Ce plan est une confirmation écrite de l'exécution du mandat, il a été réalisé pour fins de positionnement des deux triplex projeté.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI). Le cas échéant, les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCoPQ (fuseau 8, NAD83).

ÉCHELLE= 1 : 300

DOSSIER : 6 996

MINUTE : 2753